

REUNION DU 11 JANVIER 2024

(1 / 2024)

L'an deux mil vingt-quatre, le onze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la **Salle de Conseil de la Mairie**, sous la présidence de M. Pierre HERVE, Maire.

Membres en exercice : 13

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, LECLERC Brigitte, RESSOUCHE Karine, TRICOIRE Nathalie et Messieurs DEMINIER Jean-Louis, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, HERVE Pierre, LEBLANC Jean-Sébastien, TERRIERE Anthony et TIBURCE Jean-Michel.

Absente : Madame MONDIN Dominique

Secrétaire : M. GABORIAUD Jean-Michel Convocation le 04 janvier 2024

Ordre du jour

- Droit de préemption : DIA
- Mise à jour de la délibération pour le remboursement des frais kilométriques des agents
- Maintien de la demande de subvention DETR / DSIL pour les travaux de l'école
- Système d'alarme pour la mairie et l'atelier municipal
- Questions diverses

Monsieur le Maire souhaite ses meilleurs vœux au conseil municipal et les informe des vœux de M. MILES ainsi que ses remerciements concernant les inondations de fin d'année 2023.

Le quorum étant atteint, M. HERVE ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion. Aucune remarque sur celui-ci, il est donc accepté à l'unanimité des présents.

M. le Maire nomme le secrétaire de séance, Monsieur GABORIAUD Jean-Michel.

1. Droit de préemption : DIA – D20240111001

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a renoncé à préempter sur les ventes suivantes :

- L'immeuble de Mr GRENON Stéphane, 21B rue du Grand Village.

2. Mise à jour de la délibération pour le remboursement des frais kilométriques des agents – D20240111002

Les remboursements de frais kilométrique et de repas ont été revus par décret juste après la dernière délibération. De plus, cette dernière devait passer au Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion pour avis, d'où cette nouvelle délibération.

VU l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Charente-Maritime en date du 30 novembre 2023, les montants de l'article 3 sont modifiés comme suit :

« **ARTICLE 3** : L'assemblée délibérante fixe le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement à **90€** (au lieu de 70€) et des frais de repas à **20€** (au lieu 17,50€). Elle suivra automatiquement les évolutions de ses montants lors de la sortie des décrets [...]. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve**, à l'unanimité des présents, les modifications ci-dessus et inscrira les crédits nécessaires au budget 2024 au compte **c/625**.

3. Maintien de la demande de subvention DETR / DSIL pour les travaux de l'école – D20240111003

Suite au refus de notre demande de subvention initiale, M. le Maire a décidé de déposer une demande de

maintien pour l'année 2024 concernant les travaux d'isolation et d'optimisation de performance énergétique de l'école. Les travaux éligibles s'élèvent à 50 182,41€ HT se découpant de la manière suivante :

- DETR 40% = **20 072,96€**
- DSIL 30% = **15 054,72€**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents cette opération, le plan de financement, s'engage à prendre le restant dû en autofinancement et autorise le maire à signer tout document relatif à cette demande.

4. Système d'alarme pour la mairie et l'atelier municipal – D20240111004

M. le Maire donne la parole à M. FERRARI afin d'informer le conseil des devis demandés pour poser un système d'alarme pour les bâtiments communaux.

M. FERRARI indique que deux sociétés se sont déplacées mais pas la 3^{ème}. Il sera décidé en commission travaux du choix le plus intéressant ainsi que l'endroit où poser les systèmes entre la mairie, l'atelier et le groupe scolaire. Il précise qu'il n'y a pas d'investissement à prévoir, tous les crédits sont à inscrire en fonctionnement ; c'est un paiement mensuel.

M. TIBURCE réunira la commission lorsque les chiffres définitifs du budget seront connus afin qu'elle puisse faire un choix.

5. Questions diverses

M. HERVE lit le mot de remerciement envoyé par son petit fils pour le cadeau de naissance de sa fille Cléa et remercie également le conseil.

M. le Maire informe le conseil qu'un virement de crédit de 3 000€ a été effectué afin de compléter le montant inscrit au budget pour l'achat d'un camion benne pour les agents techniques. Cet achat permettra aux agents d'éviter les allers retours avec le tracteur. M. TERRIERE indique que cela leur fera gagner du temps et facilitera leur travail. Concernant les deux tracteurs, le plus petit peut maintenant être vendu car il ne sera plus nécessaire et nous évitera des frais supplémentaires. Le conseil municipal est d'accord avec ce constat ainsi que le fait d'essayer de le vendre.

Le compteur du locataire a bien été branché indépendamment de l'école. Il peut donc y accéder lui-même si un problème survient. Nous avons gardé le compteur de l'école, afin de soulager les autres compteurs, ainsi deux climatisations y ont été raccordées.

La commune a reçu le montant de sa contribution au SDIS pour 2024. L'augmentation est un peu moins élevée que l'année précédente mais nous passons tout de même de 11 524,55€ en 2023 à 11 929,95€ en 2024.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que M. FAVRE avait dessiné les futurs vitraux de l'église de St Sever. Lors de ces obsèques, la famille a souhaité poursuivre son œuvre en mettant en place une boîte à don afin de réaliser ses dessins. Lors de la cérémonie plus de 2 000€ ont été récoltés. Différentes subventions peuvent être demandées, notamment au Département de la Charente-Maritime, au Crédit Agricole ou encore à la Fondation du patrimoine etc. Concernant cette dernière Mme LECLERC propose de s'occuper du dossier. Le conseil municipal est d'accord sur le principe.

M. HERVE présente l'avancement du dossier de création d'une commune nouvelle avec Rouffiac. L'étape suivante est l'écriture de leur Charte, les deux conseils vont y travailler. De plus, une réunion publique est prévue à l'Espace Saintonge à Rouffiac le **samedi 03 février à 10h**.

Mme RESSOUCHE se questionne de la manière de sortir de la gare de Beillant en période hivernale ? Il n'y a aucune indication et la route habituelle est impraticable à pied. Il y a un problème d'accès qui n'est pas résolu depuis longtemps. Il faudrait peut-être des pancartes indicatives ? M. HERVE va essayer de relancer M. GARY par l'intermédiaire de M. EMON afin de trouver une solution.

Mme RESSOUCHE annonce également qu'elle enverra sa lettre de démission du conseil municipal dans les prochains jours. En effet, son état de santé ne lui permet plus de participer autant qu'elle le souhaiterait à la vie municipale de la commune.

Mme DUPONT indique au conseil que la commune a postulé aux échappées rurales organisées par la CDA de Saintes. Nous étions deux communes à avoir choisi le 09 août. Il nous a été proposé le 12 juillet, cependant, avec le repas du 13, il n'est pas possible pour St Sever de les accueillir ce jour-là. Ainsi la date du 09 août a finalement été acceptée par Mme LAMMIN. Il y aura un petit marché fermier suivi d'un spectacle musical d'environ 1h30 à 2h le vendredi soir.

Mme LECLERC précise au conseil que le prochain trait-d'union sortira mi-février ; une réunion communication aura lieu lundi 15 janvier afin de commencer à finaliser le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20 heures 30**.

Le Maire
Pierre HERVE

Le Secrétaire
Jean-Michel GABORIAUD

DEMINIER Jean-Louis		LECLERC Brigitte	
DUPONT Frédérique		MONDIN Dominique	
FERRARI Bruno		RESSOUCHE Karine	
GABORIAUD Jean-Michel		TERRIERE Anthony	
GUILBERTEAU Jeu-Paul		TIBURCE Jean-Michel	
LEBLANC Jean-Sébastien		TRICOIRE Nathalie	